

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-18

**Objet : Attribution de subventions au titre de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

La Ville de Metz développe une politique volontariste en faveur des Droits des Femmes. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un enjeu fort de cette politique. Cet engagement de la Municipalité se traduit notamment par le soutien aux principaux acteurs de terrain sur le sujet que sont les associations, en attribuant notamment un total de 7 800 € de subventions à deux structures messines.

Le soutien à Planet Aventure Organisation s'inscrit dans cette dynamique. L'association propose de renouveler le Metz Trophy Aventure et ainsi sensibiliser le public à la question des violences faites aux femmes par le biais de nombreuses activités sportives. En amont de cet événement sportif qui aura lieu comme chaque année en septembre, des actions sur la notion de consentement sont menées tout au long de l'année en direction des jeunes. Il est proposé de soutenir cette action par l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Le Pôle Culturégal.e est une association qui s'inscrit dans la démarche de coopération territoriale pour une prévention systémique du sexisme visant l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes, incluant l'éradication des violences sexistes et sexuelles. En 2025, l'association souhaite pouvoir toucher les jeunes au sein du cap en proposant un projet sur une année (mars 2025/mars 2026) pour créer des outils avec eux et sensibiliser un groupe mixte à raison d'une fois par mois sur des sujets tel que le consentement, la place de la femme dans l'espace public, les violences sexistes et sexuelles, la pornographie, la drague, etc. Une subvention de 5 800 € est proposée pour la mise en œuvre de cette action.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.25141-12, L.1611-4 et L.2311-7.

VU les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations messines,

**CONSIDERANT** l'intérêt des projets présentés au regard de la politique de la Municipalité en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les violences faites aux femmes,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER ET DE PARTICIPER** pour une dépense de **7 800 €** au financement des actions suivantes pour l'Égalité Femmes/Hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes :

Planet Aventure Organisation	2 000 €
Pôle Culturégal.e	5 800 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--